



Nombre de conseillers  
en exercice : 39

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 28  
Nombre de représentés : 10  
Nombre de votants : 38

**OBJET**

**Affaire n°2016-090**  
  
**ZAC « LA VILLE EST PORT »**  
**SUBVENTION ADEME**  
**APPEL A PROJETS « FRICHES 2015 »**  
**CHANGEMENT DE BENEFICIAIRE**

**NOTA** / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 30 mai 2016 et affichée le 30 mai 2016.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

27 JUIN 2016



LE MAIRE

Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU MARDI 7 JUIN 2016**

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mardi sept juin, le Conseil Municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Anne-Laure Boyer.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Dalila Mahé 2<sup>ème</sup> adjointe, M. Bernard Robert 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme Annie Mourgaye 5<sup>ème</sup> adjointe, Mme Annick Le Toullec 8<sup>ème</sup> adjointe, M. Armand Mouniata 10<sup>ème</sup> adjoint, M. Sergio Erapa 11<sup>ème</sup> adjoint, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Mikaëla Latra, M. Hary Auber, Mme Sabine Le Toullec, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

**Absents représentés** : Mme Paulette Lacpatia 1<sup>ère</sup> adjointe (par M. Olivier Hoarau), Mme Jasmine Béton 4<sup>ème</sup> adjointe (par Mme Dalila Mahé), M. Fayzal Ahmed Vali 6<sup>ème</sup> adjoint (par M. Jean-Bernard Gaillac), Mme Cala M'Rhéhoury 7<sup>ème</sup> adjointe (par M. Armand Mouniata), M. Jean-Claude Maillot 9<sup>ème</sup> adjoint (par Mme Annie Mourgaye), M. Faustin Galaor (par Mme Danila Bègue), Mme Catherine Gossard (par Mme Anne-Laure Boyer), Mme Dorisca Tiburce (par M. Jean-Hubert M'Simbona), Mme Mémouna Patel (par Mme Sabine Le Toullec).

**Arrivée (s) en cours de séance** : Mme Mikaëla Latra à 17h38.

**Départ (s) en cours de séance** : Mme Bibi-Fatima Anli à 17h49 et M. Sergio Erapa à 18h51.

**Absente** : Mme Firose Gador

.....  
.....

**ZAC « LA VILLE EST PORT »  
SUBVENTION ADEME – APPEL A PROJETS « FRICHES 2015 »  
CHANGEMENT DE BENEFICIAIRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Urbanisme,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mai 2012 approuvant le dossier de création de la ZAC « la ville est port » et créant la ZAC,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2013 approuvant la désignation de la SEDRE comme concessionnaire d'aménagement,

**Vu** les termes de la convention de financement de l'ADEME notifiée en date du 17 novembre 2015,

**Vu** le courrier de la SEDRE en date du 16 décembre 2015,

**Vu** l'avis favorable des commissions « Finances et Affaires Générales » et « Aménagement – Travaux – Environnement » du mardi 17 mai 2016,

**Vu** le rapport présenté en séance du 7 juin 2016 relatif à la subvention ADEME pour l'appel à projets « Friches 2015 » concernant le changement du bénéficiaire,

**Après discussion et à la majorité (2 abstentions : Mme Auber, M. Jardinot),**

**DECIDE**

**Article 1** : d'autoriser M. le Maire ou tout adjoint habilité à solliciter auprès de l'ADEME le changement de bénéficiaire de la subvention pour l'Appel à projets « friches 2015 » pour l'opération « la ville est port ».

**Article 2** : d'autoriser M. le Maire ou tout adjoint habilité à signer les documents y afférents.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

**ZAC « LA VILLE EST PORT »**  
**SUBVENTION ADEME – APPEL A PROJETS « FRICHES 2015 »**  
**CHANGEMENT DE BENEFICIAIRE**

La ZAC « la ville est port », portée par la SEDRE, s'inscrit dans le cadre de la politique de la ville de reconquérir les espaces portuaires. Elle a pour objet la reconversion d'une partie des friches du port Ouest en un site attractif doté d'une image forte de « front de mer urbain ». Le programme, diversifié, prévoit l'implantation de logements, de commerces, d'équipements publics et de loisirs, et leur accompagnement par des espaces publics paysagers.

Le terrain d'assiette de la ZAC, d'une superficie d'environ 8 ha, est constitué d'une partie des friches industrielles du port Ouest.

Une pollution des sols au plomb, et dans une moindre mesure aux HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques), a été mise en évidence sur le périmètre de la ZAC, rendant nécessaire la mise en œuvre de mesures de gestion dans le cadre de la réalisation du projet.

Une étude confiée par la SEDRE au bureau d'études ANTEA a défini les modalités techniques des actions de dépollution à engager pour atteindre les objectifs du projet.

Le montant de cette dépollution impacte de manière considérable l'opération. C'est pourquoi la SEDRE a répondu, en tant que concessionnaire, à l'appel à projet de l'ADEME intitulé « opération exemplaires de travaux de dépollution pour la reconversion des friches et sites pollués ». L'opération a été retenue et bénéficie d'une subvention de 750 000 € sur 76 mois.

La concession d'aménagement attribuée à la SEDRE étant en cours de résiliation, la commune souhaite récupérer directement le bénéfice de cette subvention. Une demande de changement de bénéficiaire doit être émise auprès de l'ADEME.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire ou tout adjoint habilité à :

- solliciter auprès de l'ADEME le changement de bénéficiaire de la subvention pour l'appel à projets « friches 2015 » pour l'opération « la ville est port »,
- signer les documents y afférents.

